

Déclaration d'accessibilité

LA PROVINCE DU LUXEMBOURG s'engage à rendre son site internet et son application mobile accessibles conformément à la directive européenne 2016/2102 du Parlement Européen et du Conseil.

La présente déclaration sur l'accessibilité s'applique au site web situé à l'adresse suivante : <https://province.luxembourg.be>

État de conformité

Le présent site internet est en conformité partielle en raison des exemples énumérées ci-dessous :

Contenus non-accessibles

Le contenu visé ci-après n'est pas accessible pour les raisons suivantes :

Non-conformité avec la directive sur les points suivants :

- Lien d'évitement :
Le lien d'évitement mis en place n'est actuellement pas fonctionnel.
- Noms accessibles :
Certaines images, certain liens ou lien-images n'ont pas de nom accessible par manque d'alternative textuelle ou pour cause de liens vides.
- Contrastes :
Certains rapports de contrastes doivent être améliorés.
- Navigation et Images :
Des images de décoration doivent être ignorées pour faciliter la navigation.
- Navigation
Le menu de navigation doit pouvoir être masqué via un raccourci clavier.
- Formulaires :
 - La gestion des erreurs de formulaires doit être améliorée afin d'y supprimer les limites de temps pour les messages d'erreurs et ceux-ci doivent être plus explicites. Les aides à la saisie doivent également plus explicite.

Préparation de la présente déclaration sur l'accessibilité

La présente déclaration a été préparée le 27 avril 2022 au regard d'une évaluation effective de la conformité du site internet avec les exigences fixées dans la directive (UE) 2016/2102, en l'état d'un audit d'accessibilité numérique du site internet, effectué par l'ASBL [Passe-Muraille](#) en date également du 27 avril 2022.

Retour et informations de contact

Toute demande ou réclamation concernant l'accès à un contenu non accessible peut être directement adressée à la Cellule communication de la Province de Luxembourg, via le remplissage du formulaire de contact se trouvant à l'adresse ci-après :

<https://www.province.luxembourg.be/contact>

Procédure permettant d'assurer le respect des dispositions

Sans réponse rapide ou adéquate de notre part suite à votre demande d'obtenir une alternative à un contenu non accessible ou une adaptation de la partie du site qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à une fonctionnalité, vous êtes en droit d'adresser vos doléances à UNIA, l'institution publique belge qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique :

[UNIA - www.unia.be - Rue Royale 138 1000 Bruxelles]

Fait à Mons, le 27/04/2022

